

Communiqué de presse

3. April 2020

Assemblées des délégués 2020 par correspondance, solutions de remplacement pour l'EPL dès mai

En raison de la situation actuelle du Covid-19, les organisations d'élevage de bétail bovin tiennent leurs assemblées des délégués par correspondance. À partir du début du mois de mai, la possibilité d'un autocontrôle pour l'épreuve de productivité laitière (EPL) sera proposée.

Malgré la pandémie actuelle, les assemblées générales et les assemblées des délégués doivent avoir lieu dans les six mois suivant la fin de l'exercice financier. Toutefois, selon l'Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19), les assemblées générales ou les assemblées des délégués peuvent être tenues par correspondance ou par voie électronique.

Les comités de Braunvieh Schweiz, swissherdbook, Holstein Switzerland et Vache mère Suisse ont décidé de tenir les assemblées des délégués ou des associations par correspondance. Grâce à ces décisions, les organisations d'élevage de bétail bovin peuvent se conformer à l'ordonnance actuelle relative au COVID-19 et mener les assemblées conformément à la loi. Les informations relatives à l'organisation des différentes assemblées seront annoncées ultérieurement, directement par les fédérations d'élevage à leurs membres.

Les trois fédérations d'élevage de bétail laitier ont également décidé que, en cas de prolongation des mesures COVID-19 au-delà du 19 avril, elles offriront la possibilité d'un autocontrôle (méthode B selon les normes ICAR) dès le début du mois de mai comme alternative au contrôle laitier normal. Les travaux préparatoires de ce scénario ont déjà été lancés et sont très exigeants en main-d'œuvre. Les exploitations recevront des informations plus détaillées par écrit prochainement.

Si l'interruption du contrôle laitier pendant les lactations est de 75 jours ou plus, cette période sera comblée, afin que les lactations puissent se terminer normalement plus tard. Dans le cas de Vache mère Suisse, ces changements ont été plus simples grâce à la campagne de printemps relative poids des veaux, déjà lancée au printemps 2020.

Les trois fédérations d'élevage de bétail laitier ont également décidé d'indemniser intégralement les contrôleurs laitiers pour la perte de revenus sans retenue, de la mi-mars à la fin mai, Vache mère Suisse dédommagera également l'absence de mandats de travail. Les organisations d'élevage doivent financer ce maintien de paiement des salaires en grande partie sur leurs propres fonds.

Grâce à ces mesures extraordinaires, les organisations d'élevage sont en mesure d'assurer les prestations de service les plus importantes pour leurs membres dans cette situation particulière et éviter des difficultés économiques aux quelques 2000 contrôleuses et contrôleurs laitiers.

Contact:

Matthias Schelling
swissherdbook
079 221 97 54

Michel Geinoz
Holstein Switzerland
079 203 54 93

Urs Vogt
Vache mère Suisse
079 404 28 28

Lucas Casanova
Braunvieh Schweiz
079 684 98 42